

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Franceville/DGCC : le prix du pain au centre des échanges

Nadège ONTOUNOU
Franceville/Gabon

SUITE à la pénurie de farine à l'origine de la hausse du prix de la baguette de pain de 135 francs à 150 francs voire 200 francs à Franceville, la direction provinciale de la concurrence et de la consommation (DGCC) du Haut-Ogooué, assurée par Guy-Ro-

ger Mbadinga, a initié, le 21 février dernier à la mairie de Masuku, une rencontre avec les boulangers et revendeurs de pain aux fins de s'accorder sur cette problématique. Le prix officiel de vente de la baguette de pain à la boulangerie et chez les revendeurs étant fixé par l'arrêté 0034/MEPPD/SG/DGCC.

À Franceville, chez les revendeurs de quartiers, le prix de la baguette de

pain a toujours été fixé à 135 francs. Dans les boulangeries de la localité à 125 francs. "Ces prix ne doivent être changés sous aucun prétexte par les opérateurs économiques...", a martelé Guy-Roger Mbadinga. Or, il est constaté que le pain est revendu à 150 francs depuis longtemps dans les quartiers de Masuku. Et avec la pénurie, le prix a flambé jusqu'à 200 francs. Pour se justifier, les commerçants mettent en avant "le coût du transport" puisque les boulangers ne les livrent plus. "Nous ne pouvons pas revendre le pain à 135 francs, parce que nous payons les courses pour le transport. Ce qui nous revient à 165 francs l'achat



Les officiels lors de la réunion sur le prix du pain à Franceville. Photo : Nadège Ontounou

d'une baguette. Dans ce cas, nous tournons à perte", a précisé leur porte-parole, Abdoulaye Sall. Après des heures d'échanges, aucune solution n'a été trouvée pour main-

tenir le prix du pain à 135 francs au quartier. Toutefois, un site de ravitaillement par quartier a été proposé par le maire Jules Ferry Ndounou.

Port-Gentil : les parents des enfants vivant un handicap au fait de leurs devoirs

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

LA présidente de la juridiction des mineurs du tribunal de Port-Gentil, Greta Clarielle Marat-Abyla, a rencontré, mercredi dernier, les parents des enfants vivant avec un handicap du Centre Xavier d'éducation spécialisée pour les sensibiliser sur leurs devoirs. Bien des parents ignorent les droits des enfants, singulièrement ceux vivant avec un handicap. La présidente s'est fait un devoir de les édifier. Ainsi, " toute forme de violence physique ou psychologique sur l'enfant est interdite " (art. 83 de la loi organique n° 003/2018 du 8 février 2019 portant code de l'enfant en République gabonaise). Mais il n'y a pas que les parents ; les enseignants et les

encadreurs ignorent que certaines punitions, comme mettre l'enfant à genoux, ou encore " le pont " ou la " souris ", sont prohibées. On constate aussi la non-implication des parents dans la prise en charge des enfants (poursuivre les activités à domicile) et ces derniers n'ont pas de suivi médical.

Or, renseigne la présidente, " dans les hôpitaux publics, les enfants sont prioritaires pour les consultations, et s'ils sont vulnérables, les soins sont gratuits " (art. 34, 35 et 36 de la loi supra).

La juridiction des mineurs a fait une tournée de rappel à l'ordre dans les hôpitaux concernés. En tant qu'actrice du système de protection de l'enfant, la famille doit travailler en étroite collaboration avec la juridiction des mineurs, a-t-elle conclu.



Photo : Sidonie Ambonguila

Les échanges entre parents et juridiction des mineurs de Port-Gentil.

**EXPLOREZ DUBAÏ
AVEC NOS
TARIFS SPÉCIAUX**

Aller-Retour – A partir de 387,000 FCFA
Aller Simple – A Partir de 288,000 FCFA

Adresse: En face de la palet D'or, Ex Mocador ou en face de la pharmacie La Librevilloise, BP : 2905, Centreville, Libreville - GABON
Email: sales.libreville@rwandair.com
PH: +241 65991395 / 65991396 / 65991397 / 65991398
Web: www.rwandair.com

RwandAir
Fly the dream of Africa